

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 29 août 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 9 Convocation du 19/08/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Dominique RAVault = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON, excusé

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 038 2025

Subvention pour le Rendez-vous Varennois

Nous faisons suite à la fermeture de l'épicerie-bar ; un barnum avait été acheté par la gérante de la SARL SOLEIL DE COCAGNE, représentée par Mme Virginie MARTELLETTI.

Ce dernier n'ayant plus aucune utilité pour le commerce, il est proposé de lui reprendre pour un montant de 400 €, afin qu'il serve à la Commune et éventuellement aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reprendre ce barnum et de verser en contrepartie à la SARL SOLEIL DE COCAGNE un montant de 400 €. Cette somme sera imputée à l'article 65748.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND

